

FLOTTE PARTAGEE HABITABLE 2023

L'édition 2023 :

- La Rochelle
- 25 au 28 août 2023
- Pas de Stage d'entraînement de programmé pour l'instant, mais vous pouvez faire remonter vos besoins
- 10 bateaux (J 80)
- 20 équipages (mini 4 / maxi 6 membres)
- Poids d'équipage Maxi de 350 kg.

Attribution des places (selon le règlement des Championnats de France Jeunes):

- 15 places attribuées aux ligues métropolitaines
- 4 places réservées pour les ligues outremer
- 1 Wild Card attribuée par le comité de sélection

Si les demandes dépassent les 20 places, un comité de sélection pour attribuer les places et établir la liste des sélectionnés. (cf. règlement du Championnat de France Jeune).

Composition du comité de sélection :

- Président du Conseil des Ligues
- Représentant de l'organisateur
- Représentant du bassin Manche
- Représentant du bassin Atlantique
- Représentant du bassin Méditerranée

Modalités de sélection dans les ligues :

Suivant le choix des ligues:

- Epreuve(s) de sélection
- Observation d'équipages candidats sur des courses du calendrier 2023 et/ou sur un entraînement.
- Comité régional de sélection

La ligue communique au comité de sélection la liste des binômes, sélectionnés au niveau régional (cf échancier)

Tarif par équipage : 850 euros qui seront à payer directement par les ligues, quand elles seront notifiées de leur attribution de places (5 mai au plus tard)

ECHEANCIER

Dates	Objet
Début mars	Envoi des documents aux Ligues : Descriptif de la procédure, échéances et tarifs + Fiche Type de demande de quotas
28 avril 2023	Date limite de retour des ligues de leur demande de quotas (fiche à retourner au Département PS : habitable@ffvoile.fr)
Avant le 5 mai	<ul style="list-style-type: none">• Si la demande dépasse les 20 places, réunion du comité de sélection pour attribuer les 20 places et constituer une liste d'attente• Transmission de leur quotas aux ligues + Rappel des échéances suivantes.
9 juin 2023	<ul style="list-style-type: none">• Date limite de confirmation par les ligues de l'utilisation de leur(s) quota(s).• Dépôt obligatoire, par les ligues, des droits d'inscription à la FFVoile (850 € /équipage) / Paiement par virement ou chèque• Si désistements, ré-attribution des places libérées en fonction de la liste d'attente.
Jusqu'au 22 juin 2023	Etablissement de la liste nominative des sélectionnés (binômes) et éventuelle attribution d'invitation(s) FFVoile par le comité de sélection (si le nombre de 20 n'est pas atteint)
23 juin 2023	Mise en ligne de la liste des binômes sélectionnés
A partir du 24 juin 2023	<ul style="list-style-type: none">• Finalisation des inscriptions• Transmission des listes d'équipages à l'organisateur

TARIFS

Tarifs : 850 € / Equipage, à régler directement par les Ligues à la FFVoile.

Par chèque : Renvoyer par courrier la fiche d'inscription et le chèque à l'adresse :
Fédération Française de Voile – Service des Pratiques Sportives - 17 rue Henri Bocquillon,
75015 PARIS

Par virement : Renvoyer par courrier ou mail à habitable@ffvoile.fr, la fiche d'inscription et la copie de l'ordre de virement (indiquer le motif « CFESE FP / Nom de Votre Ligue » lors de l'opération)

IBAN : FR76 1010 7001 3000 0103 0149 163

Code Banque : 10107 Code guichet : 00130 Code BIC : BREDFRPPXXX